

	Mairie d'Aureville 4 place du Village 31 320 AUREVILLE	<i>Téléphone</i> :05 61 76 30 29 <i>Fax</i> :05 61 76 41 36 <i>Email</i> :mairie.aureville@wanadoo.fr
--	---	---

Compte Rendu de la réunion Du conseil municipal d'AUREVILLE

Lundi 22 avril 2014

Table des matières

PRÉSENTATION	3
Plan Local d'Urbanisme	3
Plan Local d'Habitat	3
Plan de Déplacements Urbains	3
Schéma de Cohérence Territoriale	4
Le Plan Local D'urbanisme d'Aureville	4
LES PROJETS COMMUNAUX	4
Le projet lotissement	4
Le projet d'aménagement du hangar	4
DEBATS	5
Le lotissement	5
L'aménagement du hangar	6
APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 MARS 2014	6
PERSONNEL – Augmentation d'un contrat	6
ORGANISATION DES ELECTIONS EUROPEENNES	6
CCAS	7
Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS	7
Élection des représentants du conseil au conseil d'administration du CCAS.	7
COMMISSIONS COMMUNALES	7
Sujets sans débat	8
VIE COMMUNALE	8
Commission urbanisation/voirie/travaux/finances locales	8
Travaux communaux	8
Commission Écoles/Petite Enfance/Jeunes/Sport/Associations	8
SIEMCA	8
RPI	8
BASC	8
Communication	8
VIE INTERCOMMUNALE	8
Sicoval	8
Sivurs	8
QUESTIONS DIVERSES	9
Informations diverses	9

Réunion du Conseil Municipal du 22 avril 2014 CM 2014-04

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures. Il constate les présents et remercie Madame Nathalie BACHELET urbaniste du Sicoval pour sa présence.

Présents :

BACCHIN Patrice
BUFF Florence
PAGANI- CABANNE Florence
CAMUS Gabriel
CASAN Christine
ESPIC Xavier
GILLES André
LANDREA Benoît
MANENT Corinne
MOUMIN Jean-Marc
PIQUET Marcelle
RIOCROS Jean-Pierre
SALEIL Georges
SOLEIL Philippe
TARROUX Francis

Absent :

Ordre du jour :

- **Présentation du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme) par Nathalie BACHELET, Urbaniste du SICOVAL.**
- **Débat sur les projets communaux**
 - **Réhabilitation du hangar**
 - **Lotissement communal**
- **Personnel : augmentation d'un contrat horaire au secrétariat de Mairie.**
- **Organisation des élections Européennes du 25 mai 2014.**
- **Vie Communale**
- **Vie Intercommunale.**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie BACHELET pour présenter au Conseil Municipal le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Aureville et le Schéma de Cohésion Territoriale (SCOT).

PRÉSENTATION par Nathalie BACHELET

Plan Local d'Urbanisme

Le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal. Il remplace le (POS) depuis la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, dite « loi SRU »

Le PLU est régi par les dispositions Code de l'urbanisme

La loi d'engagement national pour l'environnement ou « Grenelle II », du 12 juillet 2010, en a modifié plusieurs aspects : prise en compte de la trame verte et bleue, orientations d'aménagement et de programmation, PLH (Programme de l'habitat), PDU (Plan de Déplacement urbain) intégré dans celles-ci.

Plan Local d'Habitat

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local. Il est le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire.

Les PLU doivent être compatibles avec le PLH. Il s'agit d'inscrire dans les documents d'urbanisme tous les outils juridiques et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre effective de la politique de l'habitat du Sicoval.

Les cinq grandes orientations stratégiques du PLH 2010/2015 du Sicoval :

- Produire 1 000 logements familiaux par an
- Produire 50% de logements aidés
- Prendre en compte les besoins en logement des publics spécifiques
- Placer l'habitant au cœur de la politique habitat
- Accompagner les communes pour un développement de l'habitat équilibré et solidaire

Le PLH impose à chaque projet d'aménagement la création de 20 % de logements locatifs sociaux et de 25 % de logements à prix abordable sur le nombre total de logements créés. Le lotissement Bichard répond à ces exigences.

Plan de Déplacements Urbains

Un **Plan de Déplacements Urbains** détermine, dans le cadre d'un périmètre de transport (PTU), l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement.

L'ambition du PDU est d'assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité des habitants et la protection de leur environnement et de leur santé.

Notre PLU intègre les dispositions du Plan de Déplacements Urbain de la Grande Agglomération de Toulouse dont la révision a été approuvée le 17 octobre 2012.

Schéma de Cohérence Territoriale

Le **Schéma de Cohérence Territoriale**, abrégé **SCOT** ou **SCoT** est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en

matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé. Il a été instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000¹.

La loi portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle II du 12 juillet 2010 renforce les objectifs des SCOT, ainsi que des (PLU) : ces plans, cartes et schémas doivent ainsi contribuer à réduire la consommation d'espace (lutter contre la périurbanisation), préserver les espaces affectés aux activités agricoles ou forestières, équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, améliorer les performances énergétiques, diminuer (et non plus seulement « maîtriser ») les obligations de déplacement, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes (notamment via la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques).

Le Plan Local D'urbanisme d'Aureville

Le PLU d'Aureville a été approuvé le 8 mars 2007.

Une révision simplifiée n°1 et une modification n°1 ont été approuvées le 31 août 2009.

Une modification n°2 a été approuvée le 7 juillet 2013.

La municipalité envisage la création d'un lotissement sur une zone AU0 d'environ 7 ha et l'aménagement d'un parking devant le hangar à rénover. Cela nécessitera d'entamer une procédure de révision simplifiée du PLU pour ouvrir l'urbanisation dans cette zone.

A moyen terme, il conviendra de prévoir une nouvelle révision afin d'intégrer dans le PLU les dispositions de la loi ALLUR et la loi Grenelle II.

LES PROJETS COMMUNAUX

Concernant l'aménagement du parking devant le hangar :

Madame Christine CASSAN demande si la **Direction Départementale des Territoires (DDT)** qui nous a déjà refusé des sorties sur les routes départementales, va nous autoriser l'accès au parking par le CD 35 ?

Monsieur Patrice BACCHIN propose de créer un cheminement piétonnier depuis le futur lotissement jusqu'à la future salle des fêtes.

Cela serait intéressant. On peut redouter que les contraintes réglementaires rendent la traversée du CD24 difficile à faire réaliser par le Département

Madame Florence Pagany Cabanne signale que la traversée du village pour les enfants qui descendent du bus est aussi très dangereuse.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'un projet d'aménagement de la traversée du village est en cours, le dossier est à l'étude par le Sicoval.

Le projet lotissement

La première question qui se pose en amont est : Quelle forme de lotissement ? Communal ou Privé ?

Les deux possibilités seront étudiées par le comité de pilotage qui a été créé.

Monsieur Georges SALEIL propose de lancer la procédure de révision du PLU et en parallèle de prendre rendez-vous avec le Sicoval qui nous aidera à définir notre projet.

Monsieur Patrice BACCHIN propose de contacter le CAUE qui est un service gratuit du Conseil Général qui aide les communes à finaliser des projets d'aménagement.

Monsieur le Maire pense qu'il n'est pas nécessaire de multiplier les intervenants dans un premier temps, Le Sicoval a déjà fait une ébauche de projet à l'occasion de la création d'une ZAD (Zone d'Aménagement Différé) pour le PLU et un lotisseur privé a également fait une proposition d'aménagement.

Ces dossiers sont à étudier en priorité.

Le projet d'aménagement du hangar

Pour environ 900 m² de plancher crée, le coût est estimé à 2 millions d'Euros.

Nous pouvons estimer les subventions à 30 % du coût HT des travaux et nous récupérerons une partie de la TVA.

Coût estimé pour la commune : 1 250 000 €

Le hangar n'est ni classé, ni protégé, mais nous souhaitons maintenir son aspect d'origine.

Le CAUE devrait être à même de nous aider à élaborer un projet dans le respect architectural d'origine.

Monsieur le Maire propose de faire appel à un géomètre expert et d'ouvrir un concours d'architectes.

Monsieur Patrice BACCHIN résume donc les premiers contacts à prendre :

Le Sicoval pour le lotissement

Le CAUE pour le hangar

DEBATS

Le lotissement

Monsieur André GILLES pense qu'il faudra une mise de fonds importante.

Monsieur le Maire : Si on passe par un promoteur, non. C'est lui qui engage les fonds pour la création de la voirie et des réseaux avant la mise en vente des lots à bâtir.

Si on choisit de faire un lotissement communal, on ne peut pas vendre les terrains avant d'avoir réalisé 80 % de l'opération ce qui représenterait une avance de 1 million sur 1 M 200 €

AG : Un emprunt sur une courte durée coûterait environ 20 à 25 000 € par an. La commune a-t-elle les moyens de l'assumer ?

XE : Oui, mais nous ne pourrions plus faire le moindre investissement même minime pendant cette période.

Madame Corinne MANENT soulève le problème de la station d'épuration qui n'est toujours pas résolu à ce jour. Le sera-t-il quand les terrains seront à vendre ?

Monsieur Georges SALEIL rappelle que l'actuelle station de Castelveil peut être réhabilitée en attendant la construction de la nouvelle station.

AG : La capacité sera-t-elle assez importante pour recevoir une quinzaine d'habitations supplémentaires ?

Monsieur Francis TARROUX : Il semble évident que nous n'engagerons rien tant que nous n'aurons aucune certitude pour la station d'épuration.

XE : Bien évidemment !

Monsieur André GILLES propose d'envisager une partie du lotissement aménagée en ZAC

Monsieur le Maire signale que cette possibilité avait été envisagée lors du projet de ZAD. L'idée n'est pas abandonnée, nous avons quelques demandes qui avaient été déposées en mairie. Il faudra étudier le problème de la cohabitation habitants/artisans. Tous les documents concernant ce projet seront fournis au comité de pilotage.

Madame Marcelle PIQUET revient sur les nuisances sonores que peuvent engendrer les artisans situés à proximité des habitations.

Monsieur Philippe SOLEIL pense que l'on peut prévoir un aménagement pour séparer les deux zones. De même selon les artisans autorisés à s'installer dans la ZAC les nuisances peuvent être très différentes. A étudier.

Monsieur Patrice BACCHIN propose de faire un prêt relais pour réhabiliter le hangar et de faire un lotissement privé.

Monsieur André GILLES soulève le problème du promoteur qui n'a pas les mêmes optiques d'aménagement que la commune. Va-t-il prévoir des logements sociaux ?

Xavier ESPIC : Nous pouvons imposer un cahier des charges.

AG : Qui va alors gérer le locatif ?

XE : Les locatifs sont construits et gérés par des organismes HLM type « la Cité Jardins » qui a construit ceux du lotissement Bichard.

AG : Pourquoi ne faisons nous pas un lotissement communal ?

XE : Cela implique un gros investissement personnel de gestion, de gros prêts de mise en œuvre. Il rappelle la politique gouvernementale d'économie, la baisse constante des dotations de l'État...

AG : Je suis surpris que l'on ait jamais fait une étude de lotissement communal.

XE : Rien n'est encore arrêté, mais la gestion de ce dossier me semble très compliquée.

Madame Corinne MANENT propose que l'on étudie le projet.

Monsieur André GILLES pense que l'opération pourrait être réalisable.

Le comité de pilotage devra se réunir pour développer toutes ces questions.

L'aménagement du hangar

Monsieur le Maire : Une réunion a été organisée avec les associations de la commune et on a une idée générale des besoins.

La bibliothèque actuelle est trop petite, elle doit avoir une surface de 100 m² pour rester bibliothèque municipale.

Les salles pour les associations et les activités sont en nombre insuffisant. Actuellement la salle du Conseil est utilisée plusieurs fois par semaine par les associations.

La salle polyvalente s'avère trop petite lors des grandes manifestations comme le Campestral ou la fête locale.

De plus notre population augmente chaque année, la perspective est de pouvoir accueillir les activités pour 1500 habitants.

Monsieur Francis TARROUX signale que quand le hangar sera construit, nous pourrons réhabiliter le logement de fonction situé au dessus de l'école qui ne servira plus aux associations.

AG : A-t-on estimé le coût de l'entretien ? Le bâtiment générera-t-il des locations qui pourraient couvrir les frais d'entretien ?

XE : La salle est située à proximité du centre du village. Certaines activités peuvent engendrer des nuisances sonores pour les riverains. La location pour certaines activités peut être délicate et provoquer des litiges. Peut être pouvons nous envisager de la louer pour des séminaires, ou des manifestations en journée. Tout est à étudier.

Monsieur Benoît LANDREA demande si l'on va conserver une partie du hangar en arcade ?

Monsieur le Maire : Cela n'a pas été prévu mais toutes les possibilités restent ouvertes..

AG : Y a t-il un besoin sportif actuellement ?

XE : A ce jour, nous n'avons pas défini de besoin dans ce domaine, mais cela est à étudier aussi.

Monsieur Patrice BACCHIN : Il serait intéressant de se rapprocher des « Bassins de vie » pour voir les projets en cours.

Le comité de pilotage devra se réunir pour développer toutes ces questions.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 MARS 2014

Le compte rendu est incomplet. Il sera complété et représenté lors de la prochaine réunion.

PERSONNEL – Augmentation d'un contrat

Monsieur le Maire propose, pour les besoins du secrétariat de mairie d'augmenter les horaires de la secrétaire de mairie : Madame HENOUX Karine.

Actuellement elle assure seulement le secrétariat lors des jours d'ouverture aux administrés. Cela ne lui permet plus de réaliser correctement son travail sur l'urbanisation notamment. Monsieur le Maire propose d'augmenter son poste de 4 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sera saisi de cette décision.

ORGANISATION DES ELECTIONS EUROPEENNES

Monsieur le Maire rappelle la date des élections Européennes : le dimanche 25 mai 2014.
Il convient de mettre en place les tours de garde du bureau

8h-10h	10h-12h	12h-14h	14h-16h	16h-18h	18h-20h
Corinne – André – Georges	Florence BUFF – Marcelle	Jean-Marc - Jean-Pierre	Florence PAGANI CABANNE- Marcelle	Philippe patrice	Gabriel Xavier

CCAS

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire de mettre en place le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale CCAS. Après consultation des instances sociales et fait appel aux administrés, le Conseil d'Administration du CCAS a été défini.

Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS

CM-04/2014-20/01

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à douze (12) le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Élection des représentants du conseil au conseil d'administration du CCAS.

CM-04/2014-21/02

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste,

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu.

La délibération du conseil municipal en date du 22 avril 2014 a décidé de fixer à six (6), le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Les candidats suivants ont été présentés par les conseillers municipaux :

- Madame MANENT Corinne
- Madame PIQUET Marcelle
- Madame CASSAN Christine
- Monsieur LANDREA Benoît
- Monsieur RIOCROS Jean-Pierre
- Monsieur SALEIL Georges

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire (*bulletins blancs*) : 6

Nombre de suffrages exprimés : 09

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

- Madame MANENT Corinne
- Madame PIQUET Marcelle
- Madame CASSAN Christine
- Monsieur LANDREA Benoît
- Monsieur RIOCROS Jean-Pierre
- Monsieur SALEIL Georges

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Madame Corinne MANENT signale que la première mission de ce nouveau Conseil d'Administration sera d'organiser et de participer au repas des aînés qui se déroulera le samedi 26 avril 2014.

COMMISSIONS COMMUNALES

Les commissions communales se mettent en place. Quelques administrés ont déjà fait part de leur souhait de participer à ces groupes de travail. A finaliser.

Sujets sans débat

VIE COMMUNALE

Commission urbanisation/voirie/travaux

Travaux communaux

Concernant la toiture du hangar qui s'est écroulée au mois de juin. Des devis ont été demandés à 2 entreprises (PBEMP et Construit 31).

La toiture de l'ancien presbytère a été nettoyée et une cinquantaine de tuiles changées.

Les fuites sur la toiture de l'église ont été colmatées.

Commission Écoles/Petite Enfance/Jeunes/Sport/Associations

SIEMCA

Monsieur Jean-Marc MOUMIN rend compte de la première réunion du SIEMCA qui s'est déroulée le 8 avril 2014. Le président n'a pas pu être élu car la commune de Clermont-le-Fort n'avait pas désigné ses délégués. Une nouvelle réunion s'est déroulée le 15 avril 2014, Monsieur Xavier BELLAMY a été élu président.

Vice président Madame Martine GLATINY (Goyrans)

Secrétaire : Monsieur Jean-marc MOUMIN (Aureville)

Il a été proposé de faire une présidence tournante sur les 3 communes, pour une durée non déterminée encore.

RPI

Les délégués d'Aureville du RPI (Madame Florence BUFF et Messieurs Jean-Marc MOUMIN et Xavier ESPIC) ont rencontré les délégués de Clermont-le-Fort du RPI (Mesdames PITCHFORD Léane, DURAND-SANDRAIL Geneviève et Monsieur Xavier BELLAMY) pour organiser la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Madame Florence BUFF souhaite donner envie aux parents de faire intégrer leurs enfants dans les écoles du SIEMCA et du RPI. Elle propose de les inviter à la kermesse.

Monsieur le Maire souhaite que la commission école se réunisse avant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Date de la réunion école : le 19 avril 2014, à 18h30.

BASC

Une réunion est à organiser rapidement.

Communication

Vendredi 26 avril 2014, une réunion de rencontre des élus et du personnel communal est organisée.

VIE INTERCOMMUNALE

Sicoval

Monsieur Claude DUCERT a été élu Président du Sicoval.

L'élection des vice-présidents se déroulera lundi 29 avril 2014.

Monsieur Georges SALEIL se présentera à la commission "collecte, traitement et revalorisation des déchets".

Sivurs

La réunion pour l'élection du président se déroulera le lundi 29 avril à 18 heures.

QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses

Les « jeunes » du Foyer Rural et du Comité des Fêtes ont organisé une chasse aux œufs le dimanche de Pâques. 17 enfants y ont participé. Diverses activités étaient proposées (course, foot ...)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera le mardi 27 mai 2014, à 20h30.

CM-04/2014-20/01 : Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS

CM-04/2014-21/02 : Élection des représentants du conseil au conseil d'administration du CCAS.

1. BACCHIN Patrice	
2. BUFF Florence	
3. CAMUS Gabriel	
4. CASSAN Christine	
5. ESPIC Xavier	
6. GILLES André	
7. LANDREA Benoît	
8. MANENT Corinne	
9. MOUMIN Jean-Marc	
10. PAGANI-CABANNE Florence	
11. PIQUET Marcelle	
12. RIOCROS Jean-Pierre	
13. SALEIL Georges	
14. SOLEIL Philippe	
15. TARROUX Francis	